Avis n° 2022 – 19 du CSRPN Occitanie
relatif à la protection du site paléontologique de « Sainte Néboule »
sur la commune de Béduer (Lot)

par arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral portant création
de la liste des sites d'intérêt géologique du département du Lot
et
par arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique
dit « Sainte Néboule » sur la commune de Béduer (Lot)

Vu la demande d'avis de la direction départementale des territoires du Lot relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste départementale des sites d'intérêt géologique faisant l'objet d'une protection au titre de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement ;

Vu la demande d'avis de la direction départementale des territoires du Lot sur les projets d'arrêtés préfectoraux de protection des sites identifiés sur la liste départementale (article R. 411-17-1 III du même code) fixant toutes mesures de nature à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation des sites ;

Vu le site paléontologique « Sainte Néboule », inscrit à l'inventaire régional du patrimoine géologique d'Occitanie (fiche MPY-0013) validé par le CSRPN Midi-Pyrénées le 6 novembre 2015 et inscrit à l'inventaire national du patrimoine géologique ;

Vu le rapport scientifique de Thierry Pélissié, géologue, conservateur de la RNN d'intérêt géologique du département du Lot, membre de la CRPG d'Occitanie ;

Vu le vote du CSRPN du 22 juin au 4 juillet 2022 ;

Considérant les délibérations de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) d'Occitanie le 17 mai 2022, relatives à l'inscription du site paléontologique « Sainte Néboule » en tant que projet d'arrêté préfectoral de protection de site géologique au programme d'action territorial de la stratégie régionale de création d'aires protégées ;

Considérant l'intérêt scientifique du gisement paléontologique de Sainte Néboule fondé sur une diversité spécifique exceptionnelle, notamment celle des mammifères et son statut de référence en Europe et les risques de dégradations dont il fait l'objet ;

Le CSRPN émet un avis favorable au projet de protection du site paléontologique « Sainte Néboule » par arrêté préfectoral portant création de la liste des sites d'intérêt géologique du département du Lot et par arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique « Sainte Néboule » sur la commune de Béduer (Lot).

Le CSRPN recommande que l'arrêté rende possible, après avis du CSRPN Occitanie, la délivrance par le préfet d'autorisations exceptionnelles de fouilles, de prélèvements de fossiles ou d'utilisation du site pour un traçage hydrogéologique.

Toulouse, le 5 juillet 2022

La présidente du CSRPN
Magali GERINO